

R.O.B. 2023

Analyse des Ratios *Sur résultats des comptes administratifs* *Années 2019 – 2022 (prévisionnel)*

* * * * *

*Source : DGCL – Donnée DGFiP, comptes de gestion, budgets principaux –
opérations réelles, INSEE (population totale en 2021 – année de référence 2018)
Hors gestion active de la dette
Champ : France métropolitaine*

La comparaison des ratios s'analyse en tenant compte de la population INSEE. Au 1^{er} janvier 2022, la population totale de la commune s'établissait à **11 082** (11 282 au 1^{er} janvier 2021).

Ratio n° 1 – « Dépenses réelles de fonctionnement » / Moy. Strate 1 099 €

Formule : Dépenses Réelles de fonctionnement + charges rattachées

2019	–	8 061 275,96 €	soit	696 € / hab	(moy. Strate 1 095 €)
2020	–	7 895 669,35 €	soit	683 € / hab	(moy. Strate 1 087 €)
2021	–	7 698 209,74€	soit	682 € / hab	(moy. Strate 1 071 €)
2022	–	8 204 289,26 €	soit	740 € / hab	(moy. Strate 1 099 €)

soit une augmentation de 6,57 % (506 079 €) qui correspond notamment à :

- une augmentation d'environ 130 000 € pour les charges de personnel (chapitre 012),
- une augmentation de l'article 611 « Contrats de prestations de services » pour la conclusion d'un contrat de 34 800 € pour une mission concernant l'archivage du patrimoine écrit de la Ville, le classement ainsi que l'élimination des documents obsolètes,
- une augmentation des subventions de fonctionnement versées aux associations (+ 127 000 €) ainsi que la subvention de fonctionnement versée au CCAS (+ 70 000 €),
- une augmentation de près de 40 000 € pour le recours à un prestataire de transport de personnes en raison de l'indisponibilité du bus communal pendant l'année 2022 (article 6245),
- une hausse des versements à des organismes de formation (+ 24 000 €),
- une hausse globale de 24 000 € des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies.

Ratio n° 2 – « Imposition directe : Fiscalité » / Moy. Strate 594 €**Formule : Titres émis aux comptes 73111 et 7318**

Évolution suivant la variation des bases notifiées et de la décision du Conseil Municipal pour le vote des taux en Taxe d'habitation et Taxes foncières.

2019	–	3 800 137 €	: 11 584 hab	soit 328 € /hab	(moy. Strate 566 €)
2020	–	3 822 581 €	: 11 563 hab	soit 331 € /hab	(moy. Strate 574 €)
2021	–	4 161 216 €	: 11 282 hab	soit 369 € /hab	(moy. Strate 596 €)
2022	–	4 325 676 €	: 11 082 hab	soit 390 € /hab	(moy. Strate 594 €)

Ratio n° 3 – « Recettes réelles de fonctionnement » / Moy. Strate 1 305 €**Formule : Recettes Réelles de fonctionnement + produits rattachés**

Ce ratio met en exergue les ressources dont dispose la collectivité.

2019	–	10 629 266,62 €	: 11 584 hab	=	918 € / hab	(moy. Strate 1 284 €)
2020	–	10 627 849,54 €	: 11 563 hab	=	919 € / hab	(moy. Strate 1 284 €)
2021	–	10 753 223,54 €	: 11 282 hab	=	953 € / hab	(moy. Strate 1 272 €)
2022	–	11 206 723,18 €	: 11 082 hab	=	1 011 € / hab	(moy. Strate 1 305 €)

Ratio n° 4 – « Dépenses d'équipement brut » / Moy. Strate 297 €**Formule : Mandats émis aux comptes 20, 204, 21 et 23 + charges rattachées + travaux en régie**

2019	–	3 224 999,21 €	: 11 584 hab	=	278 € / hab	(moy. Strate 280 €)
2020	–	6 642 902,48 €	: 11 563 hab	=	575 € / hab	(moy. Strate 310 €)
2021	–	5 516 133,52 €	: 11 282 hab	=	489 € / hab	(moy. Strate 292 €)
2022	–	3 701 383,96 €	: 11 082 hab	=	334 € / hab	(moy. Strate 297 €)

Les dépenses d'équipement comprennent les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles (acquisitions de biens meubles et immeubles), les travaux en cours auxquels il convient d'ajouter, les travaux en régie.

Les principales dépenses d'équipement en 2022 ont concerné :

Libelle du compte	Objet	Montant
Frais d'études		
	Diagnostic amiante post Adap dans les bâtiments communaux	16 354,80
	Application décrets tertiaire	17 546,63
	1er acompte étude géotechnique de conception phase projet construction d'un complexe sportif Maillebois	9 594,00
	Étude thermique et de faisabilité technico-économique pour la mise en place d'une géothermie à la salle de sport Maillebois	3 857,40
Installations générales, agencements, aménagements des constructions		
	Fourniture et pose de revêtements de sols école Verlaine - tranche optionnelle 1	142 202,94
	Préau pour groupe scolaire pasteur	19 896,00
	Aménagement local Alsh Pasteur	19 700,00
	Réaménagement sanitaires Alsh Pasteur	4 200,00
Travaux divers de voirie		
	Réfection de voiries dont :	374 177,58
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux aménagement chemin du plateau des Bruyeres	272 283,04
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux-réfection de voiries rue Eugène Delacroix	82 277,90
	Signalisation horizontale pistes cyclables avenue León Blum	19 616,64
Installations de voirie		
	Glissières de sécurité pour chemin du plateau des Bruyeres	16 454,21
Autres installations, matériel et outillage techniques		
	Machine combinée bois	18 348,00
	Acquisition tondeuse autoportée pour le service espaces verts	41 280,00
Matériel de transport		
	Acquisition véhicule pour le service espaces verts	29 031,08
Matériel de bureau et matériel informatique		62 083,03

Constructions		
	<u>Programme annuel de travaux de toitures dans les bâtiments communaux dont :</u>	
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage école Verlaine	2 064,00
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage salle de sports Maillebois	4 424,40
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage ateliers route de Wisques	2 580,00
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage resto du cœur impasse Guy Mollet	8 043,00
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage maison concierge rue Brueghel	7 637,52
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage école Blériot	972,00
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage centre culturel Lamartine	31 859,52
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage médiathèque	1 514,40
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage hôtel de ville	2 380,80
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage école Verlaine	81 007,39
Autres immobilisations financières – Autres établissements publics		
	Avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe cimetière	150 000,00

Restes à réaliser des années antérieures		
Frais d'études	Audit énergétique écoles Verlaine-Blériot-centre-Sand et Pasteur	21 569,40
Frais d'études	Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Quentin	34 093,72
Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif	99 838,66
Installations générales		
	Remplacement du groupe d'eau glacée salle des fêtes	33 420,00
	Renouvellement centrale système de sécurité incendie de la salle des fêtes	38 081,64
	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans la maison des associations	1 318,85
	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans l'école maternelle Blériot	2 471,88
	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans l'école primaire centre-Pasteur-Verlaine-Sand-Blum	5 334,71
	Fourniture et pose de revêtements de sols école Blum	28 635,58
	Fourniture et pose de portillons et installation de systèmes de contrôle d'accès par visiophones dans les groupes scolaires	73 996,80

Ratio n° 5 – « Encours de la dette » au 31 décembre / Moy. Strate 829 €

Formule : Dette en capital restant, inscrit au B.P. de l'exercice N+1

Au 31/12/2019 – 5 832 992,41 € : 11 584 hab = 504 € / hab (moy. Strate 907 €)

Au 31/12/2020 – 5 030 999,34 € : 11 563 hab = 435 € / hab (moy. Strate 886 €)

Au 31/12/2021 – 4 197 539,40 € : 11 282 hab = 372 € / hab (moy. Strate 862 €)

Au 31/12/2022 – 5 590 862,40 € : 11 082 hab = 505 € / hab (moy. Strate 829 €)

d'où une augmentation du capital restant dû de 1 393 323 €.

Ratio de capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) :

2019	-	5 832 992,41 €	: 2 567 990,66 €	= 2 ans et 4 mois
2020	-	5 030 999,34 €	: 2 732 180,19 €	= 1 an et 11 mois
2021	-	4 197 539,40 €	: 3 055 013,80 €	= 1 an et 5 mois
2022	-	5 590 862,40 €	: 3 002 433,92 €	= 1 an et 11 mois

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il représente le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter complètement si elle y consacrait la totalité de son excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Ratio n° 6 – « Dotation globale de fonctionnement » / Moy. Strate 170 €

Formule : Recettes du compte 741 en mouvements réels (dotation forfaitaire + D.S.U. + dotation nationale de Péréquation)

Il s'agit de la part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

2019	-	4 525 407 €	: 11 584 hab	= 391 € /hab (moy. Strate 177 €)
2020	-	4 588 163 €	: 11 563 hab	= 397 € /hab (moy. Strate 176 €)
2021	-	4 598 142 €	: 11 282 hab	= 408 € /hab (moy. Strate 173 €)
2022	-	4 615 675 €	: 11 082 hab	= 417 € /hab (moy. Strate 170 €)

Il y a lieu de constater, une diminution du montant de la Dotation Forfaitaire (- 18 890 €), une augmentation de la DSU (+ 54 857 €) et une diminution de la Dotation Nationale de Péréquation (- 18 434 €).

Ratio n° 7 – « Dépenses de personnel » / Moy. Strate 60,4 %

Formule : Dépenses du chapitre 012 / Dépenses Réelles de fonctionnement

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

2019	-	4 826 169,97 €	/ 8 061 275,96	= 59,87 % (moy. Strate 59,5 %)
2020	-	4 897 104,47 €	/ 7 895 669,35	= 62,02 % (moy. Strate 59,4 %)
2021	-	4 739 340,05 €	/ 7 698 209,74	= 61,56 % (moy. Strate 60,5 %)
2022	-	4 868 934,99 €	/ 8 204 289,26	= 59,35 % (moy. Strate 60,4 %)

Les charges de personnel ont légèrement augmenté (+ 2,73 %) en lien avec la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 3,5% à compter du 1er juillet 2022, les deux revalorisations du SMIC, le recrutement de 2 contrats parcours emploi et compétence ainsi que le recrutement d'un apprenti supplémentaire.

Ratio n° 9 – « Marge d'autofinancement courant (MAC) » / Moy. Strate 91%**Formule : Dépenses Réelles de fonctionnement + remboursement de la dette (imputation 1641) / Recettes Réelles de fonctionnement**

Ce ratio mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

2019	–	82,54 %	(moy. strate 92,3 %)
2020	–	81,84 %	(moy. strate 91,6 %)
2021	–	79,34 %	(moy. strate 91,1 %)
2022	–	78,47 %	(moy. strate 91,0 %)

Ratio n° 10 – « Taux d'équipement » / Moy. Strate 22,8%**Formule : Ratio n°4 / Recettes Réelles de fonctionnement**

Ce ratio mesure l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. A relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

2019	–	3 224 999,21 : 10 629 266,62	=	30,34 %	(moy. Strate 21,8 %)
2020	–	6 642 902,48 : 10 627 849,54	=	62,50 %	(moy. Strate 24,1 %)
2021	–	5 516 133,52 : 10 753 223,54	=	51,30 %	(moy. Strate 22,9 %)
2022	–	3 701 383,96 : 11 206 723,18	=	33,03 %	(moy. Strate 22,8 %)

Ratio n° 11 – « Taux d'endettement » / Moy. Strate 63,5%**Formule : Encours de la dette / Recettes Réelles de fonctionnement**

Ce ratio mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

2019	–	54,88 %	(moy. Strate 70,6 %)
2020	–	47,34 %	(moy. Strate 69,0 %)
2021	–	39,04 %	(moy. Strate 67,7 %)
2022	–	49,89 %	(moy. Strate 63,5 %)